



Le + syndical

SECTION SYNDICALE CFE-CGC du Groupe Gfi Informatique

Site web : www.fieci-cgc.org/cgcfi / mail : cgcfi@free.fr
bureau syndical : 6 bd du Général Leclerc 92115 CLICHY
tél : 01 4127 09 55 / 06 83 09 41 92

A l'attention de :

Mme C MARCELLIER, M. W BITAN, M. P de GIOVANNI, M. J-P LEPEYTRE, M. G RIGAL, M. N ROY :
administrateurs de Gfi Informatique,
M. V ROUAIX : Président du Conseil d'administration de Gfi Informatique

Paris, le 2 novembre 2011

Madame l'Administratrice de Gfi Informatique,
Messieurs les Administrateurs,
Monsieur le Président du conseil d'administration,

Comme vous le savez, **le 31 octobre 2011 était la date butoir pour la détermination du montant de la « prime dividendes »** octroyée aux salariés...si leur entreprise avait distribué au titre de 2010, des dividendes en hausse.

Cette nouvelle disposition législative ne concerne pas le Groupe Gfi Informatique, puisque la dernière distribution de dividendes a été réalisée au titre de l'exercice 2008 (11,8M€).

En revanche, le 31 décembre 2011 est la date butoir pour la décision par le Conseil d'Administration, du versement d'un supplément de Participation au titre de 2010 (la Participation au titre de 2010 s'est élevée en moyenne à 100€ par salarié, comme pour 2009 et 2008).

Ceux d'entre vous qui étaient déjà administrateurs de Gfi Informatique en 2008 se souviendront que, sur proposition du Président du Conseil d'Administration d'alors, M. J TORDJMAN, 700K€ supplémentaires avaient été distribués aux salariés de l'UES Gfi Informatique.

Aujourd'hui, la confiance affichée par le PDG V ROUAIX et le Directeur financier C MAHLER dans la situation économique du Groupe (cf les dernières réunions du CCE de l'UES Gfi Informatique), **le lancement récent d'opérations d'envergure mais onéreuses** (changement d'identité visuelle, déménagements dans de nouveaux locaux, croissance externe ...) **contribuent à donner aux salariés la vision d'une entreprise « qui a les moyens ».**

Rien ne serait pire que de décevoir les 6000 salariés du groupe Gfi en France ! C'est pourquoi, la disposition légale que nous venons de vous rappeler, mériterait de votre part, un examen très attentif que nous vous encourageons à effectuer dans les meilleurs délais.

Nous vous prions de recevoir, Madame l'Administratrice, Messieurs les Administrateurs, Monsieur le Président du conseil d'administration, l'expression de nos respectueuses salutations syndicales.

Pour la **CFE-CGC**
Alina TORTOCHAUT
Délégué Syndical Central CFE-CGC
UES Gfi Informatique

PJ : par souci de transparence, nous avons informé les salariés de l'UES GFI de la présente initiative : cf le verso de la lettre syndicale **CFE-CGC n° 146** distribuée conjointement à leurs bulletins de paie d'octobre 2011 et accessible sur notre site web : www.fieci-cgc.org/cgcfi